



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69

Site : www.cgc-dgfip.fr

Adresse mail : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Les impôts locaux des ménages modestes en question

Qui peut croire aux « cafouillages à Bercy »

A la fin de l'été, s'est produite une envolée du nombre de nouveaux imposables à l'IR parmi les personnes âgées et, par ricochet, à la TH et à la TF. Plusieurs centaines de milliers de personnes étaient concernées. Drôle de surprise au moment où l'on annonçait une baisse, voire une exonération d'IR pour plusieurs millions de contribuables.

Comment en est-on arrivé là ? C'est le résultat de deux mesures :

- **en LF 2009**, le Parlement avait décidé de réduire progressivement le bénéfice de la demi-part supplémentaire accordée jusque-là aux personnes veuves ou âgées de plus de 60 ans (TH) ou de plus de 75 ans (TF) ayant des revenus modestes ; cette décision a complètement produit ses effets en 2014 pour l'imposition des revenus 2013.
- **en LF 2014**, il avait également décidé de supprimer - en une seule fois - l'exonération des majorations de retraite pour charges de famille avec application aux revenus 2013 également.

Devant le tollé qu'avait entraîné l'an dernier le plein effet de ces mesures, les parlementaires avaient rapidement réagi : un amendement avait maintenu le bénéfice de l'exonération de TH ou/et de TF à tous ceux qui en avaient bénéficié en 2013. En l'absence d'une disposition équivalente pour 2015, on a connu une nouvelle agitation au début de l'automne.

Ce qui est le plus surprenant, c'est que les parlementaires, ayant oublié l'amendement de 2014, ont paru redécouvrir le sujet, sans doute en faisant les marchés le week-end. Ainsi, courant octobre, 115 députés ont écrit au 1^{er} Ministre pour l'alerter sur cette situation.

Alors couac de Bercy ? C'est ce qu'ont prétendu de nombreux politiques à l'aube des élections régionales. Par exemple, le Parisien du 31 octobre 2015 (article signé Eric Hacquemand) cite M. Bricout : « il y a eu clairement un défaut d'anticipation ». Un membre de la commission des finances à l'AN parle « d'oubli coupable ».

Toutefois, le Secrétaire d'Etat au Budget, **Christian Eckert**, a contesté sur iTélé « tout couac » du gouvernement sur la hausse de la fiscalité locale. Parallèlement, sur France info, il avait invité les retraités concernés par la hausse fiscale à ne pas payer leurs impôts dès lors que le maintien de l'exonération était décidé.

En ce qui concerne **les autres commentaires sur l'insuffisance des informations fournies par les services**, c'est ne rien connaître au fonctionnement de Bercy que de laisser croire que des projets de texte peuvent être présentés par les directions sans préciser le gain ou le coût résultant de chaque mesure fiscale et sans l'illustrer de situations individuelles.

La CGC dénonce donc cette atteinte au professionnalisme des cadres de la DGFIP et des autres Directions concernées. Elle tient à apporter son soutien aux cadres dirigeants et à l'ensemble de leurs collaborateurs qui ont très mal vécu ces attaques infondées.

De la même façon, la CGC adresse un message de soutien fort à nos collègues des SIP qui voient s'alourdir les travaux d'accueil du public et qui doivent gérer le service après-vente en matière de gestion du contentieux. Et en plus dans un contexte post-attentat.

Enfin, la CGC souligne qu'il est particulièrement injuste de critiquer des fonctionnaires qui n'ont pas le droit de s'exprimer publiquement.

Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP
Renvoyez par courriel votre demande expresse à cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr



La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.